



## Litige et garagiste allemand

Par **goulwen\_old**, le **14/10/2007 à 19:57**

Bonjour,  
J'ai fait appel il y a environ un an et demi, à l'aide juridique par le biais de mon assurance moto, pour un litige avec un garagiste Allemand, lors d'une réparation infructueuse sur mon quad.  
Un rapport d'expertise indique clairement un défaut d'ouvrage du garagiste, mais ce dernier reste insensible à toutes les injonctions que lui envoie la personne en charge de mon dossier du service juridique. Ainsi mon dossier semble ne plus avancer, et la personne dont il est à la charge me signale que compte tenu des sommes mises en jeu (moins de 4000 €) l'affaire ne nécessite pas outre mesure une action en justice.  
Ainsi quelle pourrait être l'issue de cette affaire ? Dois-je me résigner, et accepter que du fait que le garagiste est Allemand il reste "intouchable" aux yeux de la loi Française ? N'y a-t-il pas une autre possibilité, comme un fond de solidarité qui me permettrait de ne pas être totalement floué dans cette affaire ?  
Je vous remercie de votre attention et de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce message.  
Je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.  
Xavier DHENNIN.